

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

Délibération n°010-2025

Compte financier unique 2024 du budget annexe de l'assainissement

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	13	13
Date de convocation		
28 mars 2025		
Secrétaire de séance		
Cédric DAYDE		

Le trois avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.
Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Régis BLAYRAT, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX
Absents : Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Elisabeth RHODE-BERNARD, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Pour mémoire, le compte financier unique (CFU) a été introduit par la loi de finances pour 2019 afin de se substituer au compte administratif et au compte de gestion : il s'agit donc désormais d'un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui vise à fiabiliser les comptes du secteur public local. Sa généralisation doit être définitive en 2026, mais le Conseil Municipal avait décidé, en séance du 27 juin 2024, de l'élaborer dès l'exercice 2024.

Considérant donc les inscriptions de crédits approuvées lors de l'adoption du budget de l'exercice 2024, les conditions d'exécution et les résultats constatés par la commune en qualité d'ordonnateur, et par le Service de Gestion Comptable d'Uzès en qualité de comptable public, sont présentés par chapitres.

Les comptes se présentent ainsi :

CHAPITRES		REALISES
SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 130,30
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,44
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 109,43
TOTAL DEPENSES		52 240,17
RECETTES		
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	59 300,21
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	9 156,78
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 619,37
TOTAL RECETTES		82 076,36
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
10	DOTATIONS	44 001,21
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	46 613,68
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	43 109,43
TOTAL RECETTES		133 724,32
DEPENSES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 267,37
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 146,28
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 619,37
TOTAL DEPENSES		20 033,02

Les résultats sont ainsi les suivants :

	Exploitation	Investissement	Total des sections
Résultat de clôture N-1	44 001,21	126 614,14	170 615,35
Affectation du résultat N-1	-44 001,21		-44 001,21
Résultat de l'exercice	29 836,19	113 691,30	143 527,49
Résultat de clôture	29 836,19	240 305,44	270 141,63

Le vote du CFU s'effectue selon les mêmes modalités que celles du compte administratif, et donc, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, ne prend pas part au vote : le Conseil Municipal doit donc procéder à l'élection d'un autre président de séance, pour la seule durée du vote.

Dans un premier temps,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-14,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE

Madame Catherine CLIMENT, 1^{ère} adjointe, en qualité de présidente de séance en remplacement de Monsieur le Maire pour le vote du compte financier unique 2024.

Dans un second temps, sous la présidence de Madame CLIMENT, hors la présence de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu sa délibération n°044-2024 du 27 juin 2024 relative à la mise en œuvre du compte financier unique,
Vu l'exécution budgétaire 2024,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, soit 12 voix,

APPROUVE

Le compte financier unique 2024 du budget annexe de l'assainissement.

Le Secrétaire de séance,
Cédric DAYDE



La Présidente de séance,
Catherine CLIMENT

